



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
18.06.2015

Date de la convocation des conseillers:
18.06.2015

point de l'ordre du jour :

4

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 26 juin 2015

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Hinterscheid, Codello, échevins, Hildgen, Zwally, Bofferding, Bernard, Mischo, Biltgen, Kersch, Majerus, conseillers

Espen, secrétaire général

Absents: Maroldt, Knaff, Wohlfarth, Weidig, Hansen, Freis, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: CIGL ESCH: Investissement dans un nouvel entrepôt et demande de cautionnement

Vu la convention conclue entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le CIGL Esch du 17 mai 2013 ;

Vu la demande présentée par le CIGL Esch le 19 juin 2015;

Vu le compromis de vente conclu par le CIGL Esch avec SCI IMPO, propriétaires, du 18 mai 2015;

Considérant que le CIGL Esch est devenu l'une des plus grandes initiatives sociales pour l'emploi du pays;

Considérant qu'en 2015, le CIGL Esch comptera une moyenne de 110 salariés en insertion qui bénéficieront de l'accompagnement de 27 encadrants;

Considérant que son effectif augmentera de 10 % par rapport à l'année précédente grâce au soutien accordé par le Ministre du Travail et de l'Emploi à deux nouveaux projets: l'extension régionale de nos vélos en libre-service «Vël'OK» et la mise sur pied d'un projet de tourisme durable autour du «Gaalgebierg»;

Considérant que pour pouvoir encadrer des salariés en insertion supplémentaires et répondre aux besoins grandissant des citoyens, le CIGL Esch a besoin de nouveaux locaux;

Considérant qu'un local adapté a été trouvé dans la rue Pasteur (numéro 52 et 54), à Esch-sur-Alzette;

Considérant que l'acquisition d'un tel espace pour un prix d'achat de 1.750.000 € permettra:

- d'accueillir une vingtaine de salariés en insertion supplémentaire en respectant les normes de sécurité et santé au travail,
- de disposer d'un local adapté et modulable pour les équipes «Vël'OK» et «Freeflex»,
- de diminuer à terme les importants frais de loyers du CIGL (actuellement 25.000 € mensuels répartis dans 6 bâtiments).

Considérant que le conseil d'administration du CIGL Esch se dit prêt à investir sur ses fonds propres la somme de 300.000 €;

Considérant que le prêt à contracter auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat serait de 1.630.000 €, frais de notaire et frais bancaires inclus;

Considérant que le cautionnement de la Ville est une condition indispensable pour que le CIGL puisse contracter un prêt auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat;

Considérant que sur base d'une première estimation avec la banque, le CIGL rembourserait le prêt à raison de +/- 14.500 € mensuels en dix ans dont une partie à taux variable et une partie à taux fixe;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi.

a p p r o u v e
à l'unanimité

- l'investissement du CIGL Esch dans un nouvel entrepôt
- la demande de cautionnement pour le prêt à contracter auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat pour un montant de 1.630.000 €, frais de notaire et bancaires inclus.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 02.07.2015

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

La bourgmestre,

